



## CHARTRE D'ENGAGEMENT – POINTS DE REGROUPEMENT DU VERRE PLAT BÂTIMENT

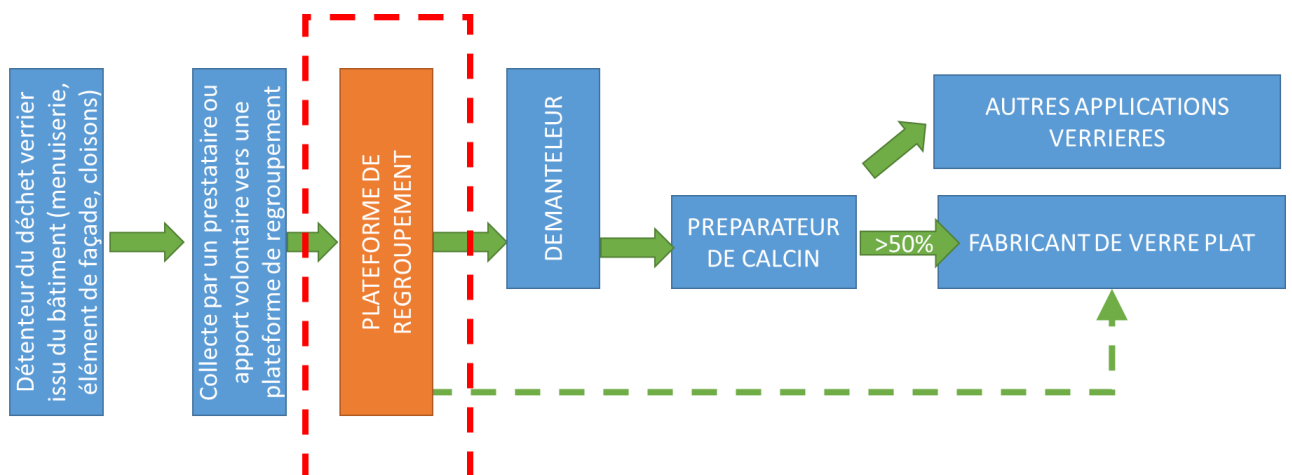
La présente charte est signée par (NOM Prénom) \_\_\_\_\_, agissant en qualité de (Fonction) \_\_\_\_\_, représentant la société (Raison Sociale) \_\_\_\_\_ (Adresse) \_\_\_\_\_ – (SIRET) \_\_\_\_\_ - (Immatriculation RCS) \_\_\_\_\_.

### Préambule

Dans le cadre de l'**Engagement pour la Croissance Verte** relatif au recyclage du verre plat de déconstruction et de rénovation, préparé et co-signé par les porteurs de projet que sont : FEDEREC VERRE et FEDEREC BTP – SNED – SRBTP – FFPV, le ministère de La Transition Ecologique et Solidaire et le ministère de l'Economie et des Finances ; le regroupement du verre plat de bâtiment est un enjeu fort de la chaîne du recyclage permettant d'aboutir à une valorisation de 50% des volumes collectés dans les fours de verre plat (float). La filière a donc besoin de maîtriser la qualité du travail réalisé par ces plateformes et rappelle au travers de cette charte les bonnes pratiques.

### Périmètre

La plateforme de regroupement du verre plat du bâtiment s'inscrit dans un circuit complet qui part du détenteur pour aller jusqu'à différentes applications :



Le signataire de la présente Charte fait partie intégrante du circuit et à ce titre s'engage à respecter les engagements ci-après détaillés :

### **1. ENGAGEMENT N°1 : MATERIAUX ACCEPTES ET CONDITIONS DE STOCKAGE**

Le signataire s'engage à accepter sur son site de regroupement la liste des produits fin de vie « **verre plat du bâtiment** » ci-après :

<b>VITRAGES ISSUS DE ...</b>	<b>TYPLOGIE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Fenêtres,</li><li>- Cloisons,</li><li>- Éléments de façade,</li><li>- Garde-Corps,</li><li>- Éléments vitrés de portes</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- vitrage simple, double ou triple,</li><li>- vitrage trempé, feuilleté</li><li>- verres de décoration (laqués, sérigraphiés...)</li></ul>

Le signataire s'engage à assurer un stockage des matières apportées sur son site de manière **à respecter le principe de la conservation de l'intégrité et de la propreté des déchets : ce qui arrive intègre doit rester intègre jusqu'au démantèlement.**

Il veillera par ailleurs à supprimer sur son site tout risque de contaminations croisées (gravats, métaux) et assurer le stockage des produits confiés sur des aires de stockage bétonnées ou sur des supports adaptés.

Il est rappelé que les produits verriers suivants ne sont pas acceptés dans la catégorie Verre Plat Bâtiment **car ils représentent une pollution pour ce flux de verre récupéré sur la plateforme** : verre de conditionnement (bouteille, pots...), vitrocéramique, pavés de verre, verre borosilicate, tubes et écran cathodiques, éléments de plaques de cuisson, verrerie de laboratoire, verrerie d'éclairage.

### **2. ENGAGEMENT N°2 : TRACABILITE ET ORIENTATION DES FLUX RECUPERES**

Le signataire de la présente Charte s'engage à envoyer l'intégralité des produits verriers qui lui sont confiés vers la filière VERRE à savoir précisément un démanteleur, un préparateur de calcin, engagé dans le recyclage du verre plat ou un fabricant de verre plat.

Le signataire de la charte assure le contrôle qualité en entrée de son site et tient un registre permettant d'identifier pour chaque entrée le poids réceptionné.

En sortie de son site, le signataire tient un registre des tonnages évacués et précisant la qualité du repreneur parmi la liste suivante :

- Démanteleur,
- Préparateur de calcin,
- Fabricant de Verre Plat

### **3. ENGAGEMENT N°3 : CONFORMITE REGLEMENTAIRE**

Le signataire de la présente charte s'engage à proposer un site répondant aux obligations réglementaires en vigueur.

A ce titre, il vérifiera notamment qu'il est autorisé à recevoir et stocker sur son site les produits fin de vie issus du bâtiment.

\*

\* \*

En contrepartie des engagements pris, les signataires de l'ECV s'engagent à communiquer les adresses et contacts des plateformes de regroupement signataires de la présente Charte, en particulier par le biais d'une cartographie disponible à tout public. A cet effet, le signataire complète l'Annexe 1 ci-jointe.

Date/Lieu :

NOM :

Prénom :

Fonction :

Signature et Cachet de la Société :



**ANNEXE 1 - CHARTE D'ENGAGEMENT – POINTS DE REGROUPEMENT DU  
VERRE PLAT BÂTIMENT**

Identification du Point de collecte :

Nom de la société : .....

.....

.....

Groupe de rattachement de la société : .....

.....

.....

Adresse (n°, voie) : .....

.....

.....

CP : .....

Ville : .....

Identification d'un référent :

Nom : .....

Fonction : .....

N° de téléphone : .....

E-mail : .....